

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet

(a) Ces conditions générales de vente (désignées ci-après CGV) couvrent et détaillent toutes les commandes de prestations entre le ou les clients (désigné ci-après le Client) et le photographe Kristian Dill (ci-après désigné le Photographe), notamment proposées par le biais du site internet www.kristiandill.com ou suite à une demande orale, écrite ou téléphonique.

(b) Ces CGV forment un document contractuel indivisible avec les emails, devis et/ou factures de la commande, ainsi que le Contrat spécifique à la prestation demandée par le Client.

2. Commande

(a) La commande de prestations par le **Client** implique l'entière adhésion aux présentes **CGV**, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le **Photographe** et le **Client**. Le **Client** déclare avoir entièrement pris connaissance des présentes **CGV** et en accepter pleinement le contenu.

(b) La commande d'une prestation peut se faire soit par email à info@kristiandill.com ou en remplissant l'un des formulaires de contact du site internet www.kristiandill.com/contact.

(c) Le devis initial signé par le **Client** continuera à lier les deux parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé.

(d) Toute commande passée par le **Client** est ferme et définitive. Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est d'un commun accord et après modification du devis par le **Photographe**.

3. Rendez-vous

(a) L'heure de rendez-vous devra être respectée par le **Client** et le **Photographe**. Tout retard du **Client** ou de ses prestataires sera déduit du temps préalablement défini pour la prestation. Si le **Client** est responsable de la venue d'autres personnes pour la prestation, tel que modèle, maquilleur, coiffeur ou autres, il s'assurera que ces personnes soient également ponctuelles et respecteront l'heure de rendez-vous.

4. Prix et modalité de paiement

(a) Pour certaines prestations, un acompte sera demandé pour valider la commande et la réservation. Cet acompte devra être crédité sur le compte bancaire du **Photographe** (voir les références bancaires ci-dessous) dans le délai imparti.

(b) Le **Client** s'engage à payer au **Photographe** soit l'acompte ou la totalité du montant, payable selon l'échéancier défini par email, devis et/ou facture. Dans le cas d'un paiement en avance ou d'un acompte non reçu à l'échéance, la réservation pourra être purement et simplement annulée par le **Photographe**.

(c) Le **Client** s'engage également à payer directement après la séance, selon arrangement, la rémunération prévue des modèles demandés par le **Client** et utilisés par le **Photographe** durant les prises-de-vues. Le tarif horaire et le nombre de modèles et d'heures de travail seront définis et détaillés au préalable.

(d) D'autre part, le **Client** s'engage à rembourser au **Photographe** les éventuels frais de déplacement (voiture : tarif au km, autres moyens de transport : frais effectifs), de repas, de séjour à l'hôtel, de voyage, de parking, péage ou tout autres frais qui seraient liés à l'exécution du mandat.

(e) Si le **Client** n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), la demande de prestation pourra se voir refusée par le **Photographe**. Si le travail du **Photographe** a déjà commencé ou est terminé, des pénalités de retard seront appliquées. Des frais de rappel seront également ajoutés au montant impayé : 1er rappel = CHF 20.-, 2ème rappel = CHF 40.-. De plus, le Code des obligations régit les intérêts de retard dans son art. 104 al. 1 CO qui s'élèveront à 5% du montant impayé.

(f) Dans le cas d'une éventuelle et imprévue hausse de tarifs des fournisseurs, le **Photographe** se réserve le droit d'adapter les tarifs et prestations du mandat à tout moment, avec justification à l'appui, si besoin.

(g) Dès réception du devis adapté, le **Client** a trois (3) jours pour s'opposer au nouveau tarif. Passé ce délai, le nouveau devis est considéré comme accepté.

(h) Les prix de ventes sont hors taxes (TVA), hormis les formules et prestations listées sur le site web www.kristiandill.com (sauf avis contraire) et sont conformes aux recommandations de l'USPP (Union Suisse des Photographes Professionnels).

(i) Coordonnées bancaires pour tous les paiements : *Swiss PostFinance* | CCP 12-852879-8 | IBAN : CH45 0900 0000 1285 2879 | BIC : POFICHBEXX

5. Annulation par le Client

(a) En cas d'annulation par le **Client** de la commande d'une prestation photographique (hors mariage, voir ci-après), suite à la signature du **Contrat** et/ou l'acceptation du devis et/ou le paiement d'un acompte ou la totalité de la facture, le montant dû sera facturé comme suit :

1. 100% des frais engagés en vain par le photographe en vue de la séance annulée (y compris auprès de tiers)
2. Moins de 14 jours avant le début de la prestation : S'y ajoute le 30% des honoraires du photographe qui auraient été dus (y compris en cas de report en raison de force majeure ou conditions climatiques défavorables)
3. Moins de 7 jours avant le début de la prestation : S'y ajoute le 50% des honoraires du photographe qui auraient été dus (y compris en cas de report en raison de force majeure ou conditions climatiques défavorables)
4. Moins de 3 jours avant le début de la prestation : S'y ajoute le 100% des honoraires du photographe qui auraient été dus (y compris en cas de report en raison de force majeure ou conditions climatiques défavorables)

(b) Pour les prestations de mariage, le ou les acompte(s) déjà versé(s) ne seront pas remboursés. En cas de report du mariage, un arrangement peut être discuté si, et seulement si, la nouvelle date est disponible pour le **Photographe**.

6. Remise des photographies

(a) Les photos sont livrées sous format numériques sur un cloud avec un lien unique et privé. Les galeries restent en ligne pour une durée d'un (1) mois, sauf accord contractuel différent. Une prolongation du stockage peut être demandée en tout temps, avant l'échéance, contre le paiement d'un forfait supplémentaire.

(b) Tous les produits (impressions photo, livres, cartes de vœux, etc...) sont à retirer au studio du **Photographe**. Le **Client** vérifiera les produits remis en mains propres au studio, aucune réclamation ne pourra être faite une fois le **Client** parti. Si le **Client** souhaite un envoi postal car il n'est pas en mesure de venir au studio ou de missionner quelqu'un à sa place, les frais de port et emballage sont à la charge du **Client**. Si les travaux n'arrivaient pas ou étaient livrés abîmés, le **Photographe** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. Si l'assurance de la Poste ou du transporteur ne suffit pas à couvrir le coût de la commande d'un nouveau produit, le solde sera à la charge du **Client**. Un envoi postal ne se fera qu'après encaissement du paiement intégral de la commande. Le **Photographe** n'est pas tenu responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis de la part du transporteur.

(c) A titre indicatif, les délais de remise des fichiers numériques et des produits au Client par le Photographe sont compris entre deux (2) semaines et deux (2) mois selon les prestations, sauf accord explicite défini au préalable. Le Photographe se réserve le droit de rallonger ce temps de traitement en prévenant le Client et en justifiant ce report (vacances, maladie, accident, retard/erreur d'un fournisseur, ...). Les retards éventuels ne donnent pas le droit au **Client** d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

(d) Un traitement express est possible et négociable, selon le cas, contre une plus-value selon la liste des tarifs en cours.

(e) Les fichiers numériques brut / RAW (CR2, RAF, NEF, DNG, ...) ne sont pas inclus dans les prestations et ne seront donc pas fournis au **Client**, sauf accord écrit préalable avec le **Client** et contre une plus-value selon la liste des tarifs en cours. Les fichiers numériques sont fournis au format JPG. Aucun fichier de travail PSD, TIF ou autre ne sera cédé, sauf accord écrit préalable avec le **Client** et contre une plus-value selon la liste des tarifs en cours.

7. Impression des Photos

(a) Si le **Client** tient à imprimer lui-même les produits (impressions photo, livres, cartes de vœux, etc...) grâce aux fichiers numériques en haute définition qu'il a acquis, le **Photographe** décline toute responsabilité quant au résultat obtenu.

(b) De même, malgré que les fichiers numériques délivrés soient de haute qualité, il se peut que l'affichage sur un écran non calibré ne soit pas optimal (notamment les téléphones mobiles et les tablettes). Le **Photographe** ne peut être tenu comme responsable de ce type d'effet.

8. Bon cadeau

(a) Le bon cadeau est nominatif et ne peut être transmis à un tiers. Il a une durée de validité de six (6) mois à partir de sa date d'achat et n'est pas prolongeable. Il est envoyé sous format numérique, par email, dans les trois (3) jours suivant la réception de l'intégralité du montant de la commande. Il n'est ni remboursable ni échangeable.

(b) Compte tenu de l'agenda chargé du **Photographe**, il est fortement conseillé au destinataire du bon cadeau de réserver sa séance au moins un (1) mois avant la date de fin de validité du bon cadeau.

(c) Sur demande et contre une plus-value selon la liste des tarifs en cours, le bon cadeau peut être imprimé et envoyé par courrier postal.

9. Idée, concept, langage photographique, création, etc...

(a) Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au **Photographe** et fait partie intégrante de son travail, de son style et de son univers artistique. Le **Photographe** est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera.

(b) Selon le mandat, le **Photographe** s'engage à tenir compte de l'avis et du souhait du **Client**. Le **Photographe** adaptera son travail en fonction du besoin final qui aura été discuté et validé au préalable.

10. Obligations du Client

(a) Les parties s'engagent à une coopération positive et à une bonne communication afin que la séance ou le reportage photo se déroule dans les meilleures conditions. Le **Photographe** n'est pas responsable de l'absence d'individus clés ou de leur manque de coopération lors des séances de photo, ni pour les images manquées à cause de détails non révélés au **Photographe**.

(b) Afin de permettre au **Photographe** de réaliser le mandat dans de bonnes conditions, le **Client** s'engage à lui remettre tous les documents, échantillons et prototypes nécessaires dans les meilleurs délais.

(c) Selon le mandat, le **Client** déclare être majeur, poser librement pour des photos, et autoriser les prises de vues. Lorsque le ou les modèles sont mineurs, les représentants légaux déclarent être majeurs, autoriser les prises de vues de leurs enfants et signer le **Contrat**. La présence du ou des représentants légaux est obligatoire pendant la séance photo.

(d) Lors de la réalisation du mandat, le **Client** s'engage à respecter les instructions du **Photographe**. En cas de défaut du respect des instructions, le **Photographe** ne pourra être tenu responsable de la mauvaise exécution du mandat.

(e) Lors d'une séance photo, afin de ne pas gêner le **Photographe**, le **Client** ainsi que tout autre personne présente s'engagent à ne pas prendre de photos, ni filmer, sans autorisation du **Photographe**.

(f) Le **Client** s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du mandat, tel que l'accès aux lieux et habitations, que ce soit sur le domaine public ou privé, par exemple.

(g) Certaines villes, cantons, organismes publics et privés prélèvent une taxe pour un permis de prise de vues photographique. Le **Client** est responsable de payer ladite taxe. Dans le cas où le **Client** omet ou refuse de payer ce permis, le **Client** est responsable de tous les coûts connexes ou amendes.

(h) Le **Client** s'engage à indemniser et à dégager le **Photographe** contre toute réclamation, jugement, frais de justice, honoraire d'avocat et autres frais découlant de toute violation présumée de ces obligations.

(i) Le **Client** comprend la nature imprévisible et non posée du reportage photo et renonce à toute réclamation ou poursuite en raison de prise de vues photographique manquées ou perdues.

(j) Le **Photographe** s'engage à respecter les règles du lieu et se montrer autant que possible discret lors des prises de vues, si besoin. Le **Client** comprend que le déclic d'un appareil photo professionnel reste audible et peut éventuellement gêner certaines personnes.

11. Obligations du Photographe

- (a) Le **Photographe** s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité applicables chez le **Client**.
- (b) Il s'engage également à observer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu du mandat, les informations, les documents, échantillons et prototypes que le **Client** lui aura communiqués et/ou confiés.
- (c) Dans le cas où le **Photographe** est responsable de l'engagement de modèles, il s'engage à fournir une copie du contrat signé avec les modèles utilisés par le **Photographe** durant les prises-de-vues, si demandé expressément par le **Client**.
- (d) Le **Photographe** ne fait aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne la qualité des images, car elles sont subjectives et, en plus, peuvent être influencées par de nombreux facteurs hors du contrôle du **Photographe**, surtout lors d'événements en direct comme les reportages. Le **Photographe** ne sera pas tenu responsable de toutes les photographies gâchées à cause du flash des invités ou du public ou à cause de tout autre problème en dehors du contrôle du **Photographe**.
- (e) Lors d'un reportage, le **Photographe** ne garantit pas que toutes les personnes impliquées dans l'événement seront photographiées ou incluses dans les images finales.

12. Durée de conservation des fichiers numériques

- (a) Le **Photographe** s'engage à conserver les fichiers numériques durant un délai d'un (1) an. Passé ce délai, ils pourront être détruits. Dans le cas où le **Client** demande au **Photographe** de lui renvoyer les fichiers numériques d'une commande durant cette durée de conservation, un forfait par commande selon tarif en cours sera facturé.

13. Problème technique et/ou Accident

- (a) En cas de problème technique du matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant le mandat et empêchant le **Photographe** de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.
- (b) Le **Client** pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé.
- (c) En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, dégât électrique ou autres), ne permettant plus la réalisation complète du mandat initialement convenue, le **Client** ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation. La limite de responsabilité ne dépassera pas le prix énoncé par email, devis et/ou facture.

14. Force majeure et conditions climatiques

- (a) Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible (conditions climatiques, manifestations, épidémie, pandémie, etc...) rendant impossible l'exécution de la prestation.
- (b) Le **Photographe** ne pourra être tenu responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle des prestations initialement prévues à la commande lorsque ces prises de vues doivent être réalisées en extérieur ou lorsque l'accès au studio ou au domicile du client s'avèrerait difficile ou impossible.
- (c) Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité, ni donner lieu à un versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. En cas d'annulation, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué.
- (d) Le **Photographe** ou le **Client** s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par téléphone, avec une confirmation écrite par email. D'un commun accord, une nouvelle date pourra être planifiée entre le **Client** et le **Photographe**, et ce sans aucun frais supplémentaire et pour une prestation identique.
- (e) Dans le cas d'un événement à une date fixe, il pourrait être nécessaire de devoir faire appel à un photographe de remplacement. Si une telle situation devait se produire et qu'un remplacement convenable ne soit pas trouvé, la responsabilité du **Photographe** est limitée au remboursement de tous les paiements reçus pour le mandat.

15. Réclamation

(a) En cas de développement non conforme ou de défauts, le **Client** devra informer par écrit le **Photographe** dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception des photographies et / ou des produits. A défaut, passé ce délai, le **Client** sera réputé avoir accepté les photographies et/ou les produits en l'état.

16. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

(a) Les photographies réalisées lors d'une séance avec le **Client** sont protégées selon la Loi Fédérale sur le Droit d'Auteur (LDA) du 9 octobre 1992.

(b) Les photographies restent la propriété intellectuelle du **Photographe** et ne sont en conséquence pas libres de droit. Le **Photographe** conserve ses droits d'auteur pour l'ensemble des photographies, pour une durée jusqu'à septante (70) ans (selon la LDA) et partout dans le monde.

(c) Le **Photographe** n'autorise pas le **Client** à numériser les tirages en vue d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé), de retirer par un quelconque procédé la signature et/ou logo du **Photographe** et de modifier les photos d'une quelconque manière (incluant mais ne se limitant pas à : filtres de style Instagram et autres, traitement noir & blanc, recadrage, retouches diverses, etc....) sans autorisation préalable écrite du **Photographe**.

(d) En revanche, lorsque le **Client** achète les fichiers numériques en Haute Définition, il est alors autorisé à les imprimer, les reproduire et les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, dans un cadre exclusivement personnel et privé, hors commercial.

(e) Le **Client** assume toute responsabilité pour toute forme de violation du copyright.

17. Droits à l'image et autorisation de diffusion

(a) Le **Client** conserve son droit à l'image tel que défini dans l'article 28 du Code Civil Suisse (CC). Le **Photographe** se réserve le droit d'utiliser, sauf avis contraire écrit du **Client** avant la prestation photographique (après la prestation en cas de collaboration), les photographies tirées d'une séance photo à des fins de promotion de son activité. L'accord inclut, entre autre, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur : publication d'un éventuel ouvrage présentant l'œuvre du **Photographe**, expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier: catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, sites internet, pages professionnelles sur des réseaux sociaux et galeries web du **Photographe**, par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du **Photographe**.

(b) Dans le cas où le **Client** estime que son droit à l'image n'est pas respecté et demande au **Photographe** de ne plus publier l'une ou l'autre de ces photos, et dans le cas où le **Photographe** a déjà engagé des frais (affiche, tirage pour une exposition, etc...), le **Client** s'engage à prendre en charge les frais en question, selon justificatifs fournis par le **Photographe**.

(c) Pour toute utilisation publique et non-commerciale, incluant les réseaux sociaux et l'envoi d'email (liste non exhaustive), le **Client** devra obligatoirement utiliser les fichiers en petit format avec un logo ou une signature fourni par le **Photographe**.

(d) Pour toute utilisation, y compris commerciale, chaque image devra avoir un crédit photo tel que « © Photo : Kristian Dill » et un lien url sur « www.kristiandill.com » est nécessaire, sauf accord préalable. L'omission de cette mention obligera le **Client** à payer au **Photographe**, en plus du prix convenu pour la réalisation du mandat, une indemnité équivalente à 50% du montant total dû. Si le **Photographe** constate que cette obligation n'est pas respectée et demande au **Client** de remplacer la ou les photos concernées, aucune excuse technique (y compris l'excuse du nombre de commentaires déjà présents sous la photo) ne sera acceptée et le **Client** devra se plier à cette exigence sous peine d'une facturation par image pour non-respect de la propriété intellectuelle.

(e) Le **Client** n'a pas l'autorisation de vendre des tirages, ni transmettre les fichiers numériques en dehors de la sphère familiale.

(f) L'usage commercial par le **Client** des images de sa séance n'est uniquement autorisé tel que défini selon les licences de diffusion et utilisation convenues par email, devis et/ou facture. Si le besoin diffère, il fera l'objet d'un nouvel accord écrit avec le **Photographe**.

(g) Tout usage excédent les licences convenues obligera le **Client** à payer au **Photographe**, en plus du prix convenu pour la réalisation du mandat, une indemnité équivalente à 150% du montant total dû.

(h) Dans le cas d'une séance offerte en vue d'une diffusion, si le **Client** s'oppose finalement à cette diffusion, une indemnité compensatrice correspondant aux tarifs en vigueur sera due.

(i) Les éventuels commentaires ou légendes du **Client** accompagnant la reproduction ou la représentation des photos réalisées par le **Photographe** ne devront pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation du **Photographe**. Le **Client** s'engage à être solidaire du **Photographe** en cas de préjudice causé par l'utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

(j) Les tarifs liés aux droits d'utilisation et de reproduction photographique sont essentiellement basés sur les recommandations du SAB/ASBI (Association Suisse des Banques d'Images et Archives Photographiques – www.sab-photo.ch).

18. Responsabilité civile

(a) Le **Client** est responsable de sa propre personne et des personnes mineures qui l'accompagne lors de la prestation.

(b) Le **Photographe** est couvert par une assurance responsabilité civile en cas d'accident et de casse de matériel lors de la prestation, dans le cas où celui-ci est responsable.

(c) Aucune poursuite judiciaire ne pourra être intentée contre le **Photographe**, si l'accident ou la casse de matériel est de la responsabilité d'une tierce personne. Dans le cas d'une casse de matériel appartenant au **Photographe**, le remboursement se fera au prix à neuf.

19. Affiliation du photographe

(a) Le **Photographe** est assuré auprès de la Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation (CCNC) et annoncé en qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante au regard des assurances sociales.

(b) Le **Photographe** est également inscrit au Registre du Commerce (DILL-PRO) et soumis à la TVA suisse (CHE-456.913.877).

20. Droit applicable

(a) Les présentes **CGV** sont soumises au droit suisse. Les dispositions des art. 394ss CO sont pour le surplus applicables, dans la mesure où les parties n'y ont pas dérogé expressément.

(b) En matière de for, tout litige subséquent portant sur l'interprétation ou l'exécution du mandat sera soumis aux tribunaux ordinaires du canton de Neuchâtel.

21. Modification des CGV

(a) Le **Photographe** se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de modification, y compris toute commande complémentaire ou connexe à une commande antérieure.

*Version applicable des **CGV** : 30 janvier 2022*

*Le **Photographe** : Kristian Dill*

